



ALERTE DÉMARCHAGE ABUSIF

Des démarchages abusifs en vue d'un raccordement à la fibre optique sont constatés dans plusieurs départements du périmètre de NATHD.

Les entreprises et les particuliers sont contactés pour un « diagnostic réseau gratuit » alors que le réseau est en cours de déploiement et le service pas encore disponible.

Dès que le réseau public fibre est commercialisé sur un territoire, une information officielle à l'initiative des collectivités, des syndicats mixtes numériques et de NATHD est adressée aux habitants et entreprises concernées précisant :

- la marche à suivre pour se raccorder si l'on souhaite souscrire à une offre fibre.
- les opérateurs partenaires proposant des offres sur le réseau public.

Il n'y est nullement fait référence à une autre prestation.

Les élus locaux sont informés en amont et associés à cette communication.

Il est également possible de tester et de vérifier son éligibilité à la fibre sur notre site Internet : www.nathd.fr/eligibilite

Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance sur ces démarchages abusifs.

Pour tout complément d'information : www.nathd.fr